



La Vie de l'U.L.



JUILLET 2010 - N° 65

5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES
Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
e.mail : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Blog : <http://www.ul-cgt-bourges.com/>

Sommaire

- 0 -

- ⇒ Edito
- ⇒ Syndicalisation depuis janvier 2010 : Où en sommes-nous ?
- ⇒ Manifestations du 1^{er} semestre 2010
- ⇒ Riposter aux attaques contre nos retraites
- ⇒ Hôpital de Bellevue
- ⇒ Centre Hospitalier Jacques Cœur
- ⇒ Quel avenir pour les Mutuelles
- ⇒ Offre d'emploi syndicale
- ⇒ Formation
- ⇒ Les Municipaux de Bourges en colère
- ⇒ Scandaleux
- ⇒ Résultats Elections DP/CE/Délégation Unique
- ⇒ Juridique – Dossiers suivis – Cour d'Appel de Bourges
- ⇒ Diverses photos

Edito

Le contexte économique et social est caractérisé par une aggravation dramatique du chômage, des difficultés du pouvoir d'achat et une aggravation des conditions de travail pour de nombreux salariés dans le public et le privé en France et en Europe.

La réponse de l'Etat, des pouvoirs publics face à la crise est le gel des dépenses publiques c'est-à-dire le blocage des salaires des fonctionnaires, la suppression d'un poste sur deux d'enseignants, la diminution des remboursements de médicaments, allant même à remettre en cause le versement des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire.

A toutes ces attaques, il faut ajouter la volonté du gouvernement de remettre en cause l'âge légal de la retraite, le passant de 60 à 62 ans et la remise en cause de la retraite par répartition. Toute cette politique vise à une seule chose : maintenir les aides directes et indirectes aux trusts et aux banques.

« Il n'y aura pas de sortie de crise » dans le cadre du système capitaliste. Il faudra imposer un autre rapport de force pour entraîner une autre répartition des richesses.

Cela passera par la satisfaction des besoins sociaux de l'ensemble de la population et devra aussi se traduire par une augmentation générale des salaires et imposer le plein emploi.

SYNDICALISATION DEPUIS JANVIER 2010 : Où en sommes-nous ?

Pôle Emploi	1
ETBS	5
CTB	2
CH Georges Sand	7
Michelin	1
Synd. Multipro. Actifs du Cher (UL Bourges)	16
Nexter Bourges/La Chapelle	9
Retraités Transports	1
CHB	8
Conseil Général	9
Municipaux	5
Retraités des E.M.	3
FAPT (UL Bourges)	8
Cheminots UFCM	1
Territoriaux Bourges	5
SNADGI	4
USD Individuel Santé	2
USD Services Publics	1
Véolia	2
Retraités Multipro.	1
Retraités RAPT	1
Total	92

MANIFESTATIONS du 1^{er} Semestre 2010

« Contre la dégradation de nos conditions de travail, de nos emplois,
Pour la défense de nos retraites et l'augmentation de nos salaires ».

23 Mars 2010 : 5.000 personnes étaient au rendez-vous à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA et FO.

1^{er} Mai 2010 : 1 millier de manifestants pour célébrer ce 1^{er} mai au départ de Séraucourt. A 9 H 30, rendez-vous était pris à l'Union Départementale afin de rendre hommage aux militants de la CGT victimes du nazisme avec dépôt de gerbe.

27 mai 2010 : 7.000 personnes étaient présentes pour protester contre la réforme des retraites.

24 juin 2010 : Au départ du Palais d'Auron, 10.000 manifestants se sont retrouvés pour demander le retrait du projet de loi sur les retraites.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le **Mardi 7 Septembre prochain, jour de la mise en débat du projet de loi sur la réforme des retraites à l'Assemblée Nationale.**

RIPOSTER AUX ATTAQUES CONTRE NOS RETRAITES

Pour le ministre du Travail, Eric Woerth, l'augmentation de l'espérance de vie en France présenterait un « problème » qu'il veut résoudre en « augmentant la durée passée au travail dans une vie ». Autrement dit, il veut reculer l'âge légal de départ en retraite.

Pour ces gens-là, c'est toujours aux travailleurs de payer le moindre progrès, même minime. Car si la durée de vie s'allonge, il n'en reste pas moins vrai, d'après l'Institut National de la statistique, que « l'espérance de vie " en bonne santé " à la naissance est estimée à 64,2 ans pour les femmes et 63,1 ans pour les hommes ».

Une autre statistique rappelle qu'un ouvrier de 35 ans peut, en moyenne, espérer vivre sans incapacité majeure seulement jusqu'à 59 ans.

Par ailleurs, on tente de nous diviser en prétendant moduler les attaques suivant la pénibilité du travail. Comme si la plupart des emplois n'étaient pas devenus du travail pénible avec les réductions d'effectifs !!!

Si le gouvernement voulait réellement tenir compte de la pénibilité, il ne toucherait pas au départ à 60 ans et reviendrait aux 37,5 annuités. Là n'est pas son objectif, son seul but étant de nous faire payer, d'une manière ou d'une autre.

Autre attaque, cette fois-ci sur l'âge à partir duquel un salarié n'ayant pas cotisé assez longtemps pouvait quand même prendre sa retraite à taux plein. Depuis 1945, celui-ci était fixé à 65 ans. Eh bien, Eric Woerth a récemment confirmé que cet âge serait repoussé en même temps que celui légal du départ à la retraite.

Par exemple, avec un âge légal porté de 60 à 62 ans, la limite des 65 ans serait reportée à 67 ans.

Tous les salariés avec des carrières incomplètes, et en premier lieu les femmes, seraient concernés. Généralement plus en activité, ils se verraient donc réduits à vivre d'allocations quelques années supplémentaires et maintenus dans la pauvreté en attendant de pouvoir toucher leur modeste retraite à taux plein.

Il est temps de lutter contre l'idée fausse propagée par tous ces gens-là, idée selon laquelle l'augmentation du nombre de retraités entraînerait forcément que les salariés devraient payer plus et plus longtemps. C'est oublier, ou plutôt vouloir cacher, que les augmentations de productivité permettraient largement de financer des retraites décentes pour tout le monde. Le Conseil d'orientation des retraites estime d'ailleurs que la productivité augmentera de 1,5 % par an, si bien que 1,2 cotisant de 2050 produira autant que 2,2 cotisants d'aujourd'hui.

Seule une réaction collective pourra faire reculer le gouvernement dont le seul objectif est de réduire encore le montant des pensions qui a déjà chuté de 20 % en 10 ans. Pour que l'augmentation des richesses que nous produisons soit consacrée à améliorer notre situation et non les profits des patrons et des banquiers, **il faudra que nous poursuivions la mobilisation.**



EHPAD DE BELLEVUE

RAS LE BOL

Nous sommes 400 salariés à travailler dans cette Maison de Retraite.

Depuis plusieurs mois le manque d'effectifs a aggravé considérablement les conditions de travail du personnel et dégradé la vie des patients.

Ce sont toutes les catégories qui sont en sous effectif : agents de maintenances, cuisiniers, personnels soignants. Dans certains pavillons, il n'est pas rare que nous nous retrouvions à 2 pour 40 résidents. Les arrêts maladie ne sont pas remplacés et il n'est pas rare que la direction annule les congés.

Mercredi 26 mai, à l'appel de l'intersyndicale (CGT – CFDT – FO – SUD) nous avons débrayés pour réclamer du personnel à la direction. Nous nous sommes retrouvés à 130 devant ses bureaux. Elle a reçu une délégation. Pendant ce temps, nous avons décidé de manifester dans l'établissement en passant dans tous les pavillons aux cris de « tous ensemble ».

Nous sommes ensuite revenus au point de départ pour attendre le compte rendu de la délégation. Celle-ci annonça que la direction n'avait pas de solution. Le directeur venu pour s'expliquer fut pris à parti par les manifestants.

Nous sommes décidés de continuer le mouvement et de débrayer les semaines suivantes.

Vendredi 28 mai, la direction convoquait l'intersyndicale et l'ARS (Organisation de tutelle et de financement) et annonçait qu'elle allait essayer de débloquer 187.000 €uros en partie financé par le conseil général, d'ici le 15 juin. On n'était loin du compte. Mais cette annonce ne pourrait que renforcer notre détermination car deux jours plus tôt les pouvoirs publics n'avaient pas de solutions et suite à la grève, ils commençaient à en trouver.

Nous allons donc continuer notre lutte, car comme l'on dit plusieurs camarades, « l'Etat a bien trouvé de l'argent pour sauver les banques, il peut en trouver aussi pour financer la santé publique ».



CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR

LES PERSONNELS DE LA BLANCHISSERIE *EN GREVE*

Depuis l'entrée dans la nouvelle blanchisserie, les difficultés s'accroissent.

Au début, une longue période de mise en route a engendré de nombreuses heures supplémentaires. Actuellement, la charge de travail a augmenté avec l'arrivée du linge d'établissements extérieurs. La production se situe entre 9 et 10 tonnes de linge traités par jour (contre 5 tonnes dans l'ancienne blanchisserie). Le personnel effectue toujours des heures supplémentaires ; des RTT, des CA sont annulés ; les chauffeurs n'ont plus de temps de pause, ils ont subi la modification de leurs horaires de travail (parce qu'il n'y a qu'un seul poids lourd !) ; pour respecter les normes d'hygiène, en plus de leur travail habituel les personnels de la lingerie-relais doivent assurer la désinfection quotidienne des armoires à linge, et travaillent donc de 7h à 17h du lundi au samedi (heures sup. +++)

2 chauffeurs livreurs ont été victimes d'accidents de travail, courant avril 2010 dus à la hauteur du quai incompatible avec le poids lourd actuel.

Pour toutes ces raisons de dégradation des conditions de travail, et pour pouvoir répondre à leurs missions, les personnels de la blanchisserie ont fait grève le 25 mai 2010.

Ils se sont rassemblés devant la blanchisserie soutenus par la CGT de l'hôpital, l'USD Santé et Action Sociale et l'Interpro, l'UL, l'UD.

Ils revendiquent :

- *Création d'1 poste d'OPQ à temps plein à la lingerie relais*
- *Création de 2 postes d'OPQ à temps plein à la production*
- *Création d'1 poste de chauffeur poids lourd à temps plein*
- *Création d'1 poste à temps plein de conducteur de chauffe pour la maintenance*
- *L'arrêt des heures supplémentaires, des suppressions de congés et RTT*
- *La validation des congés annuels et des RTT*
- *Travailler avec un effectif minimum de 25 agents par jour*

Pharmacie en grève **La lutte continue !**

A l'issue de leur 2^{ème} action du 31 mai 2010, les personnels de la pharmacie n'ont toujours pas obtenu les créations de poste qu'ils revendiquent :

- 1 Poste de préparateur à temps plein en plus aux médicaments,
- 1 poste d'aide de pharmacie à temps plein en plus à la réception,
- 1 poste à mi-temps pour le secrétariat.

Aussi, ils avaient décidé de reconduire leur mouvement le 17 juin 2010 avec rassemblement dans le hall de 11 à 12 h. La CGT continue à les soutenir.

QUEL AVENIR POUR LES MUTUELLES ?

En 2009, le déficit de l'Assurance Maladie devrait atteindre 11,5 milliards d'euros, celui de la Sécurité Sociale 23,5 milliards.

En se désengageant progressivement, l'Etat transfère insidieusement ses charges sur le budget des mutuelles (pour ceux qui en ont une) et des ménages.

2005 ⇒ *Création d'un forfait de 1 € pour chaque consultation ou analyse biologique*

2006 ⇒ *Mise en place d'une franchise de 1 8€ sur tous les actes médicaux d'un montant égal ou supérieur à 91 €*

2008 ⇒ *Instauration de 3 franchises médicales : 0,50 € par boîte de médicaments, 0,50 € par acte médical et 2 € par transport sanitaire*

2009 ⇒ *Augmentation de la contribution des mutuelles au fond CMU passant de 2,5 % à 5,9 %*

2010 ⇒ *Elargissement du taux de remboursement de 15 % à une centaine de médicaments dont le service médical rendu est jugé insuffisant : pourtant, soit un médicament est efficace et doit être remboursé correctement, soit il ne l'est pas et ne doit pas être prescrit*

⇒ *Hausse de 2 € du forfait hospitalier passant à 18 € (ce forfait a augmenté 3 fois plus vite que l'inflation depuis sa création)*

⇒ *Contribution obligatoire des mutuelles à la campagne de santé publique contre la grippe A (H1N1), sans concertation, sur la base de commandes de vaccins surdimensionnées*

Tout cela conduit les mutuelles à augmenter leurs cotisations, au risque de perdre leurs adhérents. Si l'on ajoute la mise en concurrence avec le secteur assurantiel, avide de s'emparer du marché de la complémentaire santé (mais sans l'esprit de solidarité, valeur mutualiste fondamentale), on peut légitimement craindre pour l'avenir de nos mutuelles.

Et au bout du compte, c'est bien une médecine à 2 vitesses qui se met en place : ceux qui pourront se payer une assurance complémentaire dont le montant sera entièrement calculé sur le risque, et les autres qui devront renoncer aux soins faute de moyens suffisants.

FORMATION

8 syndiqués ont participé dans la bonne humeur mais avec attention, au stage sur les **NAO** (négociations annuelles obligatoires), mené par Jacques Staath fin février.

La 1ère session du **niveau 1** s'est déroulée du 15 au 19 mars dans les nouveaux locaux du foyer des jeunes travailleurs de La Charmille. Sous la direction de Ketty Vey et Christian Domain, 17 stagiaires venus de différents horizons ont enrichi et partagé leurs connaissances sur la société capitaliste aujourd'hui, le syndicalisme, la démarche revendicative et bien sûr la CGT. Riche en débats, cette semaine a été l'occasion pour les participants d'échanger leurs expériences, leur vécu de militants, mais aussi de mieux appréhender et donc s'impliquer dans l'interpro, et de repartir ragaillardis dans leurs entreprises. Rappelons que la 2ème session aura lieu du 18 au 22 octobre. Les 10 et 11 mai s'est déroulé le module « **Rédiger un tract – lire la NVO** » dirigé par Ketty Vey et Jean-Paul Romeuf. Exercices pratiques sur des tracts, débats, échanges ont permis aux stagiaires de mieux appréhender la technique pour réaliser des tracts efficaces.

Les 14 et 15 juin a eu lieu le module « **Feuille de paie, garanties collectives** » qui a été animé par Brigitte Van den Haute et Marie-Claude Bugnone.

« OFFRE D'EMPLOI » SYNDICALE

Tous ceux qui ont suivi une formation syndicale vous le diront, c'est très enrichissant :

- Rencontrer et partager avec des copains d'autres entreprises, d'autres secteurs d'activité, d'autres métiers ;
- S'outiller sur le plan légal mais aussi culturel pour mieux faire face à l'employeur, à la hiérarchie ;
- Etre plus à l'aise lors de réunion (y compris dans son propre syndicat) pour suivre et participer aux débats ;
- Améliorer la vie syndicale ;
- Mais aussi quitter pendant quelques jours le travail, souvent source de stress voire de mal-être.

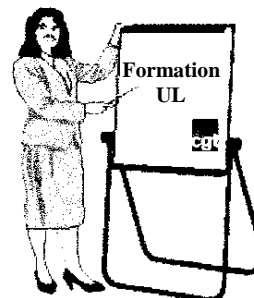
Mais nous avons beaucoup de mal à trouver les animateurs nécessaires (2 au moins par stage) et nous sommes trop souvent contraints d'annuler telle ou telle formation, faute d'y être parvenus.

Pourtant, il est certain que parmi tous nos syndiqué(e)s, beaucoup ont les connaissances et l'expérience qui leur permettraient d'animer nos stages.

Souvent quand on pose la question à des copains, parce qu'on pense qu'ils sont tout à fait capables de le faire, ils refusent persuadés du contraire. Mais en général, quand l'un accepte de se jeter à l'eau, non seulement il (ou elle) se révèle parfaitement à la hauteur, mais en plus, il en ressort tout fait enchanté et enrichi lui aussi.

Bien sûr, nous ne laisserons jamais un camarade qui n'a jamais ou très peu animé, seul ou avec un autre débutant ; nous ferons en sorte qu'il travaille avec un animateur confirmé, lui permettant ainsi d'acquérir sereinement l'expérience.

Alors, Cher(e) Camarade, si tu penses que ton savoir, ton expérience de militant(e) peuvent être utiles aux autres et si tu as envie de voir se développer la formation syndicale, n'hésite pas à nous contacter à l'UL et nous verrons ensemble quelle formation tu pourrais animer dans les meilleures conditions possibles.



LES MUNICIPAUX DE BOURGES EN COLERE

Tout débuta le 10 décembre 2009, lors des CTP/CAP.

La CGT fut la seule organisation syndicale à prendre la parole en exigeant une augmentation du régime indemnitaire (IAT) ainsi que l'augmentation du nombre de promus lors des avancements de grades. Suite à notre prise de parole, le Maire s'engagea donc à nous rencontrer le 28 janvier 2010. Les réponses du Maire n'étant pas convaincantes ce jour là et afin de démontrer notre détermination, nous avons organisé un rassemblement du personnel, dans le hall de la Mairie, pendant que devait se dérouler les commissions paritaires (élus et DP) le 8 mars 2010 de 14h à 16h.

Face une foule de plus en plus compacte et en colère, le Maire a préféré fuir. Les CTP ont donc été annulées. Après plusieurs jours d'actions (AG de tout le personnel, grève illimitée, conférence de presse) organisées par la CGT et devant la forte mobilisation du personnel, le 19 avril 2010 à 10 heures 30, le Maire reçu enfin une délégation de notre syndicat.

Un protocole d'accord a été signé entre la municipalité et la CGT ainsi que les autres syndicats malgré le refus de rentrer dans l'action, début juin.

Sur le régime indemnitaire des agents de catégorie C, il sera procédé dès le 1^{er} juillet 2010 à la mise en place d'une indemnité complémentaire visant à compenser les contraintes particulières de travail liées à certains métiers : 650 personnes sont concernées.

Augmentation de 20 € par mois en 2010 à compter du 1^{er} juillet pour finir à 35 € au 1^{er} janvier 2013.

Les agents logés par nécessité absolu de service qui étaient écartés du bénéfice de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) de base en bénéficieront dès le 1^{er} juillet 2010.

Les agents de la filière technique qui ne rentrent dans aucune des catégories mentionnées ci-dessus bénéficieront au minimum d'une indemnité complémentaire de 10 € pour finir à 17,50 au 1^{er} janvier 2013.

Les organisations syndicales et les représentants de l'administration municipale se rencontreront chaque année à deux reprises en plus des rencontres régulières de concertation permanente pour : Fixer les objectifs annuels d'avancement dans le cadre des ratios fixés par le Conseil Municipal et des quotas de Promotion interne fixés nationalement. Préalablement, il devra être établi en concertation avec les organisations syndicales des critères objectifs d'avancement parmi lesquels l'ancienneté aura une part significative pour les emplois de base et la manière de servir devra être appréciée sur une base claire pour toutes les catégories d'emplois et toutes les filières. Lorsque des agents proposés à l'avancement refusent définitivement celui-ci, il sera examiné si d'autres agents du même cadre d'emploi ou à défaut d'un autre pourront être avancés. Examiner les possibilités d'élargir le champ d'application de l'amélioration du Régime indemnitaire de toutes les catégories C, B et A. **Il sera examiné dès que possible la prise en charge par la Ville d'une partie à définir des cotisations des agents à une mutuelle pour la Santé ou le Maintien de salaire voire les deux à terme.**

Le secrétaire général
Jean-Paul ROMEUF

SCANDALEUX

L'IRM de Nevers étant en panne, ceci oblige, la population à se retourner sur les hôpitaux les plus proches, qui en possèdent une en bon état.

Résultat : le délai de consultations s'est envolé à près de 2 mois à l'hôpital de Bourges. Voilà où mène la réduction budgétaire sur la santé du gouvernement pour la population.

RESULTATS ELECTIONS DP/CE/DELEGATION UNIQUE

H&M : 1^{er} tour – 23 Mars 2010

2 candidats CGT :

1 élu titulaire

1 élu suppléant

Elections Délégués du Personnel (Magasin de Bourges) – Collège Ouvriers/Employés

NEOV (FERMOBA) – 1^{er} tour – 24 mars 2010

1 candidat CGT

1 élu titulaire

Elections Délégation Unique du Personnel – Collège Ouvriers/Employés

CONCORDANCES (Pôle Graphic) – 1^{er} tour – 19 avril 2010

1 candidat CGT

1 élu titulaire

Elections Délégués du Personnel – Collège Unique

CHARTRAIN – 1^{er} tour – 11 mai 2010

2 Candidates CGT

1 élue titulaire

1 élue suppléante

Elections Délégués du Personnel – Collège Ouvriers

CENTRAGRI – 1^{er} tour – 4 juin 2010

2 candidats CGT

1 élu titulaire

1 élue suppléante

Elections Délégués du Personnel - Collège Ouvriers/Employés

BERTIN INITIAL : 1^{er} Tour - 8 juillet 2010

1 candidate CGT

1 élue titulaire

Elections Délégués du Personnel – Collège Unique



DOSSIERS SUIVIS - COUR D'APPEL DE BOURGES

LA SAS EMB CONDAMNEE A NOUVEAU :

Par un arrêt du 26 mars 2010, la Cour d'Appel de Bourges vient de condamner la société EMB pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Cet arrêt vient confirmer les deux premiers arrêts de février 2008 et trois décisions du Conseil de Prud'hommes de Bourges, concernant cinq autres salariés licenciés par cette société.

Fin 2005, cette société avait délocalisé son entreprise de Bourges sur Salbris, bien qu'aillant bénéficié d'aides publiques dans le cadre du dispositif des zones franches. Une majorité des salariés ayant refusé de suivre l'entreprise sur le site de Salbris étaient alors licenciés...

L'épilogue de cette affaire est attendu courant mai prochain, où la Cour d'Appel de Bourges statuera à nouveau sur les dossiers de trois salariés qui avaient gagné en première instance et pour lesquels la SAS EMB avait fait appel.

LA SAS EMB, SUITE ET FIN :

Par trois arrêts du 18 juin 2010, la Cour d'Appel de Bourges vient de condamner la société EMB pour licenciements sans cause réelle et sérieuse.

Ces arrêts viennent confirmer deux premiers arrêts de février 2008 et un arrêt de mars 2010.

C'est donc l'épilogue d'une affaire qui aura duré 4 ans et demi.

Dans les trois arrêts rendus le 18 juin 2010, la Cour d'appel va même plus loin que dans les arrêts précédents, puisqu'elle condamne également cette société, pour ne pas avoir organisé les élections des délégués du personnel, comme elle en avait l'obligation au moment des licenciements !

Au total, la SAS EMB (*qui n'existe plus aujourd'hui en tant que telle, mais pour laquelle la société ATERMES vient aux droits*) aura été condamnée à verser plusieurs dizaines de milliers d'euros aux cinq salariés, qui avaient saisi la juridiction prud'homale pour qu'il leur soit fait droit.

L'Union Locale CGT de Bourges, qui a accompagné ces salariés et les a assisté devant les différentes juridictions, se félicite de cette issue favorable.

En se battant avec la CGT pour faire reconnaître leurs droits, les salariés ont démontré, une nouvelle fois, l'efficacité de l'action collective !

LA SAS CHARTRAIN CONDAMNEE PAR LA COUR D'APPEL DE BOURGES :

En mai 2008, la déléguée syndicale CGT, de la société CHARTRAIN avait saisi le Conseil de Prud'hommes de Bourges pour que celui-ci remette son contrat de travail dans lequel il se trouvait au 31 décembre 2007.

En effet, par une décision unilatérale de l'employeur, le salaire de notre camarade avait été amputé d'une prime de rendement de 6%, soit environ moins 90 € mensuellement !

En décembre 2008, le Conseil de Prud'hommes condamnait la SAS CHARTRAIN à remettre en état le contrat de travail de notre camarade et ordonnait le paiement des primes mensuelles... mais refusait de reconnaître le non respect du statut protecteur de la déléguée syndicale !

La SAS CHARTRAIN faisait appel de ce jugement.

Par arrêt du 25 juin 2010, la Cour d'Appel de Bourges confirmait le jugement du Conseil de Prud'hommes et de surcroît condamnait la SAS CHARTRAIN à verser des dommages et intérêts pour la violation du statut protecteur !

La SAS CHARTRAIN en est donc pour ses frais dans cette affaire, elle qui voulait déstabiliser notre camarade.

Avec l'appui de l'Union Locale, la Déléguée Syndicale CGT de chez CHARTRAIN est enfin rétablie dans son droit et entame cette semaine les Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires !

Dans cette tâche, l'Union Locale sera de nouveau à ses cotés !

COLLAGE



CUEILLETTE DU MUGUET ET PREPARATION DES BOUQUETS



MANIF DU 1^{ER} MAI



MANIF DU 27 MAI



MANIF DU 24 JUN



BONNES VACANCES A TOUTES ET TOUS.

